

Séance publique du 19 décembre 2005

Délibération n° 2005-3121

commission principale : finances et institutions

objet : **Budget primitif 2006 - Budget annexe des eaux**

service : Délégation générale aux ressources - Direction des finances - Service de la prévision budgétaire

Le Conseil,

Vu le rapport du 30 novembre 2005, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le projet de budget primitif 2006 du budget annexe des eaux, soumis à l'approbation du Conseil, a été arrêté à 59 588 423 € en dépenses et en recettes, tous mouvements confondus, toutes sections confondus.

En raison de l'affermage de la production et la distribution de l'eau potable, la section d'exploitation reflète, pour l'essentiel, les flux financiers entre la Communauté urbaine et les compagnies fermières.

La section d'investissement s'élève à hauteur de 38,05 M€ au total, dont 28,83 M€ pour la mise en œuvre des projets du plan de mandat visant à améliorer la qualité de la distribution de l'eau. Elle comporte des écritures pour la gestion de la TVA qui augmentent les volumes financiers sans réelle signification économique.

En effet, ce budget pour un service public à caractère industriel et commercial est régi selon l'instruction comptable M49. La TVA due est mandatée dans les écritures budgétaires. Elle est récupérée auprès des services fiscaux par les fermiers qui la reverse ensuite à la Communauté urbaine.

L'investissement est géré en autorisations de programme et crédits de paiement. Ainsi, pour 2006, le besoin de paiement est estimé à 28,831 M€ et les prévisions de recettes sont évaluées à 11,031 M€, soit une charge nette de 17,800 M€.

Budget primitif 2006 - budget annexe des eaux - présentation générale (en € TTC) - tableau n° 1

Exploitation	Charges	Produits
mouvements réels	6 028 559	19 477 114
dont redevance d'exploitation		10 294 442
dont remboursement de la dette		7 677 448
mouvements d'ordre	15 514 417	2 065 862
intérêts courus	317 335	398 141
amortissements	9 456 082	1 667 721
virement à la section d'investissement	5 741 000	
sous-total de l'exploitation	21 542 976	21 542 976

Investissement	Charges	Produits
crédits opérationnels mouvements réels	24 785 515	6 985 515
dont subventions et aides de l'Agence de l'eau		6 985 515
dont immobilisations corporelles	24 785 515	
mouvements financiers réels	7 148 555	11 500 000
programme d'emprunts et dettes	7 093 305	11 500 000
dépenses imprévues	55 250	
sous-total des mouvements réels	31 934 000	18 485 515
crédits opérationnels - mouvements pour ordre (TVA)	4 045 515	4 045 515
intérêts courus	398 141	317 335
amortissements	1 667 721	9 456 082
dont créances de TVA	0	0
virement de la section d'exploitation		5 741 000
mouvements d'ordre	2 065 862	15 514 417
sous-total de l'investissement	38 045 447	38 045 447
total budget des eaux	59 588 423	59 588 423

I - Section d'exploitation

La section d'exploitation pour 2006 est arrêtée à 21,543 M€ en mouvements budgétaires, avec 6,029 M€ de mouvements réels en dépenses et 19,477 M€ en recettes. Cette situation est caractéristique d'un service en affermage où l'on enregistre les redevances des fermiers en recettes d'exploitation et où les principales dépenses de la Communauté délégante relèvent de l'investissement.

L'autofinancement brut diminue de 4,6 % par rapport à celui de 2005, avec un montant de 13,449 M€. Les baisses des dépenses réelles de 1,4 %, soit 0,086 M€ et des recettes réelles de 3,7 %, soit 0,740 M€ expliquent cet écart.

La part des amortissements de 9,456 M€ en dépenses est à diminuer de l'amortissement des subventions de 1,668 M€, ce qui la ramène à 7,788 M€ en charge nette.

1° - Les produits d'exploitation

Les produits d'exploitation sont de 19,477 M€ en mouvements réels, auxquels s'ajoutent 2,066 M€ de mouvements d'ordre, pour obtenir 21,543 M€ au total.

La principale recette provient des fermiers et s'élève à 17,972 M€. Le produit de la redevance d'exploitation, qui constitue le deuxième élément du contrat d'affermage, est estimé à 10,294 M€ en progression de 4,48 %, soit 0,442 M€, suivant la révision du coefficient contractuel k qui sera de 1,725392 pour le premier semestre 2006.

Le prix du mètre cube d'eau hors taxe est porté au 1er janvier 2006 de 1,1934 € à 1,2201 € pour une consommation semestrielle de 60 mètres cubes et un compteur de 15 mm de diamètre.

Budget primitif 2005 - budget annexe des eaux - produits d'exploitation (en € TTC) - tableau n° 2

Nature	Budget primitif 2005	Budget primitif 2006	Evolution en %
ventes de produits	1 000	1 000	0,00
honoraires	1 000	1 000	0,00
atténuation de charges	286 100	240 000	- 16,11
remboursements sur rémunération du personnel	286 100	240 000	- 16,11
autres produits de gestion courante	10 522 764	10 856 942	3,18
redevance des fermiers (2° élément)	9 852 764	10 294 442	4,48
redevance Voies navigables de France	520 000	347 500	- 33,17
autres produits divers de gestion (redevance télécom, EDF)	150 000	215 000	- 43,33
produits financiers	8 760 853	7 677 448	- 12,37
remboursement de la dette (1er élément de la redevance)	8 760 853	7 677 448	- 12,37
subventions	0	20 000	
Agence de l'eau	0	20 000	
produits exceptionnels	646 100	681 724	5,51
remboursement des taxes foncières	370 600	389 130	5,00
remboursements divers	270 500	282 594	4,47
mandats annulés sur exercices antérieurs	5 000	10 000	100,00
sous-total des mouvements réels	20 216 817	19 477 114	- 3,66
ICNE	474 778	398 141	- 16,14
amortissement des subventions d'investissement	1 647 030	1 667 721	1,26
sous-total des mouvements d'ordre	2 121 808	2 065 862	- 2,64
total général des produits d'exploitation	22 338 625	21 542 976	- 3,56

Le remboursement de la dette contractée pour les biens transférés le 1er janvier 1987, s'élève à 7,677 M€. C'est le premier élément de la redevance contractuelle. Il suit le rythme d'amortissement du capital de la dette constatée à la même date qui est en phase d'extinction donc en diminution de 12,36 % en 2006. Le tableau n° 3 rapproche le montant encaissé au titre du premier élément et le montant de la dette effectivement supportée par la Communauté urbaine. On constate que les effets de la gestion active de la dette et les renégociations successives ont permis à la Communauté urbaine de diminuer le poids de cette dette.

Budget primitif 2005 - budget annexe des eaux - évolutions des redevances de l'affermage (en M€) - tableau n° 3

Libellé	CA 2002	CA 2003	CA 2004	BP 2005	BP 2006
remboursement de la dette (1er élément)	9,284	9,154	9,047	8,761	7,678
redevance d'exploitation (2° élément)	8,925	9,094	9,457	9,853	10,294
sous-total des versements des fermiers	18,209	18,248	18,504	18,614	17,972
évolution annuelle (en %)	- 0,90 %	0,21 %	1,40 %	0,59 %	- 3,45 %
recettes réelles d'exploitation	19,280	19,706	20,210	20,217	19,477
ratio des versements/recettes réelles	94,45 %	92,60 %	91,56 %	92,07 %	92,27 %
évolution du ratio	- 0,64 %	- 1,95 %	- 1,13 %	0,54 %	0,22 %
annuité de la dette à LT	7,465	7,275	7,555	8,406	8,309
remboursement de la dette/annuité	124,37 %	125,83 %	119,75 %	104,22 %	92,41 %

Les autres recettes de 1,506 M€ concernent divers remboursements et reversements, tels celui des charges sociales des personnels détachés auprès des fermiers, des taxes foncières et de la contre-valeur de la redevance versée à la société Voies navigables de France.

2° - Les charges d'exploitation

Les charges d'exploitation sont de 6,029 M€ en mouvements réels auxquels s'ajoutent 15,514 M€ de mouvements d'ordre pour obtenir 21,543 M€ au total.

Les charges réelles diminuent de 1,41 % par rapport au budget primitif 2005, soit 0,086 M€.

Si la subvention d'équipement à verser au syndicat des eaux de Millery-Mornant est fixée à 0,328 M€ en 2006, contre 1,077 M€ en 2005, des inscriptions nouvelles interviennent cette année dès le budget primitif, comme, par exemple, les crédits sur les actions prévues au titre la loi n° 2005-95 du 9 février 2005 à destination du fonds eau, pour 250 000 €, ou de la coopération décentralisée sur l'eau pour 100 000 €. Cette loi relative à la coopération internationale des collectivités territoriales et des agences de l'eau dans les domaines de l'alimentation en eau et de l'assainissement, permet aux collectivités compétentes dans ces domaines d'affecter jusqu'à 1 % des ressources des budgets annexes concernés à des actions de coopération.

Les charges financières représentent 1,661 M€ en 2006 et sont en baisse de 4,93 % par rapport à la prévision 2005 (1,747 M€). C'est l'effet de l'extinction de contrats anciens, de l'amortissement anticipé de contrats en cours, du faible recours à l'emprunt dans ce budget et de taux d'intérêt très avantageux. Depuis 1987, date de l'extension de l'affermage, 8 M€ ont été empruntés pour la première fois en 2003, les aides et avances à taux très réduits de l'Agence de l'eau ainsi qu'un autofinancement élevé ayant permis de financer les investissements.

Les dépenses de personnel restent stables par rapport à 2004, avec une prévision de 1,784 M€, soit une progression de 1,86 %. Il s'agit en fait du remboursement au budget annexe de l'assainissement de la quote-part du personnel de la direction de l'eau partiellement affecté à la gestion du contrat d'affermage et à la réalisation ou rénovation des ouvrages d'adduction d'eau.

La dotation aux amortissements (8,505 M€), l'amortissement d'une indemnité capitalisée liée à un remboursement anticipé d'emprunt (0,951 M€), et les intérêts courus non échus (0,317 M€), constituent avec le virement à la section d'investissement (5,741 M€), un transfert total vers l'investissement de 15,514 M€.

Budget primitif 2005 - budget annexe des eaux - charges d'exploitation (en € HT) - tableau n° 4

Nature	Budget primitif 2005	Budget primitif 2006	Evolution en %
achats	1 800	3 000	66,67
services extérieurs	331 127	482 320	45,66
sous-traitance (informatique)	101 320	100 000	- 1,30
locations immobilières	60 000	77 740	29,57
entretien sur autres biens mobiliers	11 927	15 000	25,77
primes assurance	17 600	16 500	- 6,25
études et recherches	110 000	215 000	95,45
frais de stages et études	30 280	58 080	91,81
autres services extérieurs	90 000	268 730	198,59
honoraires	10 000	10 000	0,00
frais d'actes et de contentieux	7 700	8 000	3,90
autres rémunérations	60 000	158 000	163,33
annonces et insertions	5 000	0	- 100,00
frais d'impression		50 000	
relations publiques		20 000	
voyages et déplacements	80	50	- 37,50
missions	1 220	1 180	- 3,28
réceptions	1 000	11 500	1050,00
frais d'affranchissement	5 000	10 000	100,00
impôts et taxes	620 750	736 930	18,72
taxes foncières	370 600	389 130	5,00
autres impôts	150	300	100,00
redevance VNF	250 000	347 500	39,00
impôts, taxes et versements	20 800	20 950	0,72
versement de transport	12 700	13 000	2,36
participation à l'effort de construction	300		- 100,00
cotisations au centre de gestion et au CNFPT	7 800	7 950	1,92
charges de personnel	1 751 500	1 784 000	1,86
rémunération principale	1 122 000	1 144 000	1,96
indemnités et primes	47 500	48 000	1,05
cotisations Urssaf	101 000	103 000	1,98
CNRACL	481 000	489 000	1,66
autres charges de gestion courante	207 000	223 556	8,00
créances irrécouvrables	7 000	7 300	4,29
charges de gestion courante	200 000	216 256	8,13
charges financières	1 746 830	1 660 737	- 4,93
intérêts de la dette (long et moyen termes)	1 746 830	1 660 737	- 4,93
charges exceptionnelles	1 299 041	802 692	- 38,21
autres charges exceptionnelles (indemnité de sortie de syndicat)	164 972	165 972	0,61
titres annulés sur exercices antérieurs	10 000	10 000	0,00
subvention fonds eau		250 000	
subventions exceptionnelles d'équipement (syndicat Millery-Mornant)	1 076 950	327 500	- 69,59
subventions exceptionnelles de fonctionnement	47 119	49 220	4,46

dépenses imprévues	45 763	45 644	- 0,26
sous-total des mouvements réels	6 114 611	6 028 559	- 1,41
intérêts courus non échus	407 072	317 335	- 22,04
dotations aux amortissements	9 862 942	9 456 082	- 4,13
dotations aux amortissements et aux provisions	8 912 262	8 505 402	- 4,57
dotations aux amortissements des charges à répartir	950 680	950 680	0,00
autofinancement prévisionnel	5 954 000	5 741 000	- 3,58
sous-total des mouvements d'ordre	16 224 014	15 514 417	- 4,37
total général des charges d'exploitation	22 338 625	21 542 976	- 3,56

II - Section d'investissement

La section d'investissement est équilibrée à la somme de 38,045 M€. En dépenses, 31,93 M€ correspondent à des mouvements réels, dont 24,79 M€ financeraient les opérations de la programmation pluriannuelle d'investissements (PPI) c'est-à-dire 65,15 % de la prévision totale.

En recettes, les écritures réelles représentent 18,48 M€ ; 6,99 M€ sont des encaissements attendus au titre des opérations de la programmation (subventions d'équipement, avances remboursables et produit de la TVA).

Les inscriptions pour ordre relatives à la gestion de la TVA affectent les prévisions de dépenses comme de recettes pour un montant de 4,045 M€. L'autofinancement, dégagé de la section de fonctionnement, s'établit à 15,51 M€ en recettes, compte tenu notamment du virement de la section d'exploitation proposé à 5,74 M€ et de la dotation aux amortissements des biens évaluée à 8,51 M€. En dépenses, l'annuité relative à l'étalement des subventions d'équipement reçues et la contre-passation des intérêts courus non échus en 2005 constituent une dépense d'ordre supplémentaire de 2,065 M€.

La capacité financière réservée au budget des eaux, pour la PPI 2002-2007, est fixée à 77 M€.

Elle est réalisée à hauteur de 37,23 M€ en charge nette au 2 novembre 2005, soit environ 48 % de la prévision initiale, dont 66 M€ en dépenses. Les individualisations s'établissent à 56,42 M€ en charge nette, dont 103,92 M€ en dépenses à la même date.

Le crédit de paiement 2006 est porté à 17,8 M€ en charge nette, montant sensiblement identique à 2005 (18 M€). Les inscriptions de dépenses sont évaluées à 28,831 M€, mais sont à diminuer de 4,045 M€, montant de la TVA à récupérer des fermiers (ligne budgétaire pour ordre).

Les recettes opérationnelles sont portées à 11,031 M€. Comme en dépenses, elles incluent 4,045 M€ d'écritures d'ordre, relatives au produit de la TVA à récupérer.

1° - Les inscriptions opérationnelles

Une part importante des crédits proposée en dépenses est destinée au financement des programmes annuels des opérations globalisées : la construction de réseaux pourrait représenter un investissement de 10,98 M€ ; les actions pour la mise en sécurité de la distribution mobiliseraient 2,74 M€ pour le renouvellement des conduites en plomb, télégestion, clapets sur bouches de lavage...

Les opérations individualisées les plus significatives de l'exercice concerneraient la réalisation de barrières hydrauliques dans le cadre de la protection de la ressource, investissement de 4 M€, dont 0,50 M€ subventionnables par l'Agence de l'eau en 2006 ; les travaux pour la station Saint Irénée à Lyon 5°, soit 1,55 M€ ; les infrastructures du pôle agroalimentaire à Corbas pour 1,3 M€.

En 2005, une autorisation de programme individualisée de 1 M€ a été affectée à l'opération champ captant de Crépieux Charmy pour lancer, en procédure d'urgence, les travaux de décolmatage du lit du Vieux Rhône. La solution technique initialement préconisée a été inopérante. Un nouveau marché, évalué à 3 M€, doit être attribué ; 1,5 M€ pourra être dépensé en 2006 au titre de cet aménagement.

Budget primitif 2006 - budget annexe des eaux - section d'investissement - inscriptions opérationnelles - dépenses (en €) - tableau n° 5

Libellé	BP 2005	BP 2006	Evolution
périmètre PPI - dépenses	29 862 030	28 831 030	- 3,45 %
mouvements réels	25 688 180	24 785 515	- 3,51 %
chapitre 20 : prestations intellectuelles informatiques	789 000	936 211	18,66 %
chapitre 21 : matériels informatiques	1 530 000	0	- 100,00 %
chapitre 23 : constructions de réseaux	23 369 180	23 849 304	2,05 %
* constructions de réseaux	23 069 180	23 349 304	1,21 %
* travaux à la demande de tiers	300 000	400 000	33,33 %
* avances forfaitaires sur marché	0	100 000	N.S.
mouvements pour ordre	4 173 850	4 045 515	- 3,07 %
chapitre 27 : créances liées à la gestion de la TVA	4 173 850	4 045 515	- 3,07 %

Hors les inscriptions pour la régularisation des avances forfaitaires sur marchés (0,10 M€), les recettes réelles opérationnelles sont proposées pour la somme de 6,89 M€ ; elles financent 27,9 % des dépenses de la PPI, pour le même périmètre.

Le produit de la TVA est calculé à 4,045 M€ compte tenu des dépenses opérationnelles réelles proposées à 24,78 M€.

Les autres recettes significatives sont attendues de l'Agence de l'eau (2,275 M€) : ainsi, au même titre que les travaux pour les barrières hydrauliques, les études et les interventions effectuées pour la sécurisation de la distribution pourraient être subventionnées à hauteur de 1,77 M€. Pour ces actions, l'Agence de l'eau consentirait également des avances remboursables inscrites pour 0,50 M€.

Les participations des tiers, pour les opérations de raccordement effectuées en cours d'année, sont prudemment estimées à 0,56 M€.

Budget primitif 2006 - budget annexe des eaux - section d'investissement - inscriptions opérationnelles - recettes (en €) - tableau n° 6

Libellé	Budget primitif 2005	Budget primitif 2006	Evolution
périmètre PPI – recettes	11 862 027	11 031 030	- 7,01 %
mouvements réels	7 688 177	6 985 515	- 9,14 %
chapitre 13 : subventions d'investissement	3 014 327	2 340 000	- 22,37 %
* subventions de l'Agence de l'eau	2 550 000	1 775 000	- 30,39 %
* autres subventions de tiers pour le raccordement au réseau d'eau potable	464 327	565 000	21,68 %
chapitre 16 : emprunts et dettes assimilées – avances de l'Agence de l'eau	500 000	500 000	0,00 %

chapitre 23 : avances forfaitaire sur marché	0	100 000	N.S.
chapitre 27 : produit de la TVA à récupérer auprès des fermiers	4 173 850	4 045 515	- 3,07 %
mouvements pour ordre	4 173 850	4 045 515	- 3,07 %
chapitre 20 : TVA à récupérer sur les prestations intellectuelles informatiques	98 328	153 427	56,04 %
chapitre 21 : TVA à récupérer sur l'achat de matériels informatiques	245 820	0	- 100,00 %
chapitre 23 : TVA à récupérer sur les constructions de réseaux et les travaux pour le compte de tiers	3 829 702	3 892 088	1,63 %

2° - Les mouvements financiers

Le programme d'emprunt s'élèverait à 11,5 M€ compte tenu des inscriptions opérationnelles portées en charge nette à 17,8 M€ et de l'autofinancement brut de la section, soit 13,45 M€.

Le remboursement du capital de la dette serait assuré à hauteur de 6,65 M€. Il était de 6,66 M€ au budget primitif 2005. L'encours de la dette en 2004 était de 40,09 M€.

Les avances reçues de l'Agence de l'eau et du conseil général du Rhône doivent faire l'objet d'un remboursement annuel de 0,43 M€. Une provision de 0,05 M€, pour les dépenses imprévues de l'exercice, est également comptabilisée en mouvements réels.

L'amortissement des études, mobiliers, bâtiments, réseaux et matériels techniques constitue une ressource propre de 8,51 M€. L'annuité relative à l'étalement des indemnités, versées dans le cadre de la renégociation d'emprunts, est reconduite pour 0,95 M€. En dépenses, l'amortissement des subventions d'équipement reçues est prévu pour la somme de 1,67 M€.

La contre-passation des intérêts courus non échus au titre des écritures 2006 pourrait être de 0,40 M€ ; la provision nécessaire pour 2005-2006 est de 0,32 M€.

Budget primitif 2006 - budget annexe des eaux - section d'investissement - mouvements financiers - dépenses et recettes (en €) - tableau n° 7

Libellé	Dépenses	Recettes
mouvements financiers	9 214 417	27 014 417
mouvements réels	7 148 555	11 500 000
programme emprunt à long terme	6 649 016	11 500 000
prêts remboursables Agence de l'eau	434 042	
avances remboursables du Conseil général	10 247	
dépenses imprévues	55 250	
mouvements d'ordre	2 065 862	15 514 417
dotations aux amortissements des biens		8 505 402
dotations aux amortissements des subventions	1 667 721	
dotations aux amortissements des indemnités capitalisées		950 680
intérêts courus non échus	398 141	317 335
virement de la section de fonctionnement		5 741 000

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission finances et institutions ;

DELIBERE

1° - Approuve le budget primitif de l'exercice 2006 du budget annexe des eaux arrêté, tant en dépenses qu'en recettes, à la somme de 59 588 423 €.

2° - Dit que les crédits sont exécutoires par le comptable public pour leurs montants par compte à deux chiffres pour la section d'investissement et des chapitres globalisés en exploitation tels que définis par l'arrêté ministériel du 27 août 2002 portant sur l'harmonisation de la M 14 et de la M 49.

3° - Autorise monsieur le président à procéder à la réalisation des emprunts, sous toutes formes, destinés au financement des investissements prévus au budget des eaux et à signer, à cet effet, les actes nécessaires.

4° - Fixe :

a) - le prix de l'eau potable, conformément aux dispositions des avenants 13 et 14 aux contrats d'affermage qui contractualisaient les conclusions de la révision quinquennale prenant effet au 1^{er} janvier 2003.

Ainsi au 1^{er} janvier 2006 le prix du mètre cube s'établit à :

- de 0 à 3 000 mètres cubes par semestre	1,2201 € HT
- de 3 001 à 12 000 mètres cubes par semestre	1,1786 € HT
- de 12 001 à 48 000 mètres cubes par semestre	1,1260 € HT
- au-delà de 48 000 mètres cubes par semestre	1,0479 € HT

b) - le montant de la contre-valeur de la taxe Voies navigables de France applicable au 1^{er} janvier 2006 à 0,0045 € HT par mètre cube au titre de la part eau potable.

5° - Confirme le taux de la taxe eau potable et solidarité avec les communes rurales applicable au 1^{er} janvier 2006 à 0,0479 € HT par mètre cube d'eau potable, conformément à la délibération n° 2005-2777 du 21 juin 2005, sachant que ce taux pourra être ajusté en cours d'exercice en fonction d'éventuelles évolutions du taux facturé par l'Agence de l'eau et des volumes prélevés facturés.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,